



Consentement aux prélèvements sanguins pour sérologie avant une chirurgie

Pourquoi consentir aux prélèvements sanguins avant une chirurgie ?

Vous serez opéré prochainement. Lors de votre chirurgie, il pourrait arriver qu'un travailleur de la santé (médecin, infirmière ou autre) se blesse avec un objet piquant (ex: aiguille) et qu'il soit alors exposé accidentellement à votre sang ou à un de vos liquides organiques.

Nous voulons nous assurer qu'un travailleur de la santé ainsi exposé reçoive les meilleurs soins pour prévenir ou traiter une infection et réduire le stress important qu'une telle situation génère. Et ce, dans les plus courts délais après l'exposition accidentelle.

C'est pourquoi nous sollicitons votre collaboration. Nous aimerions que vous nous accordiez à l'avance le droit de faire certaines analyses sur votre sang, si un tel accident devait survenir pendant votre chirurgie ou dans les jours suivants et si vous êtes alors incapable de consentir en raison de votre état de santé. Ces analyses nous permettront de savoir si vous êtes porteur des virus de l'immunodéficience humaine (VIH), de l'hépatite B ou de l'hépatite C.

Puis-je refuser ?

Vous pouvez refuser ces analyses et nul ne vous en tiendra rigueur. Votre chirurgie se déroulera tel que prévu et cela n'affectera en rien la qualité des soins qui vous seront prodigués. Le droit de consentir ou de refuser vous appartient et nous le respectons.

Avant de consentir à ces analyses ou de les refuser, vous devez évaluer les bénéfices d'obtenir un diagnostic plus précoce sans oublier les impacts possibles d'un tel diagnostic sur votre vie personnelle, votre vie familiale et votre assurabilité.

Qu'est-ce que le VIH, l'hépatite B et C ?

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) s'attaque au système immunitaire et l'affaiblit. La personne infectée peut ainsi être affectée par différentes maladies ou infections et développer le sida.

Les hépatites B et C sont des inflammations du foie causées par des virus différents. Elles peuvent se transmettre de plusieurs façons, dont par voie sexuelle et par le sang.



Quelle est l'utilité de ces tests ?

Pour vous

Si un test s'avérait positif, vous auriez accès rapidement aux soins requis ainsi qu'aux conseils préventifs pour éviter la transmission à vos proches.

Pour le travailleur de la santé

L'accès aux résultats des tests permet d'éviter d'administrer inutilement des traitements pouvant occasionner des effets secondaires importants au travailleur de la santé blessé. Ces résultats permettent également de diminuer considérablement son stress. Cela lui évitera, dans la majorité des cas, de se soumettre à des examens, de prendre de la médication inutilement et d'avoir des comportements préventifs envers ses proches pendant les trois mois nécessaires avant de savoir s'il a contracté une infection.

Qui aura accès à ces résultats ?

Si le résultat des prélèvements effectués est positif, vous en serez informé. Ce résultat ne sera connu que par votre chirurgien, le travailleur de la santé blessé et le service assurant la santé et la sécurité des travailleurs de la santé. Ces résultats seront également déposés à votre dossier patient au CHU de Québec-Université Laval.

Ce résultat pourra être communiqué à votre médecin si vous en faites la demande. Advenant un résultat positif, celui-ci pourra être déclaré aux autorités de santé publique, en vertu de la Loi sur la santé publique, si les critères s'appliquent.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Coordonnées

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la clinique préopératoire de l'hôpital où aura lieu votre chirurgie :

CHUL

418 525-4444, poste 46563

HEJ

418 649-5504

HSFA

418 525-4399

HSS

418 682-7614

L'HDQ

418 691-3153

